



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités**

APPEL A PROJET

Quartiers solidaires jeunes

2021

PREAMBULE - CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL A PROJET

En 2020, le dispositif "quartiers solidaires" avait permis de soutenir plus de 2 600 associations de proximité en luttant contre le décrochage scolaire, en améliorant les équipements informatiques, en développant la prévention en matière de santé, ou par exemple, en déployant la garde d'enfants afin de favoriser l'emploi.

Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre, a acté le 29 janvier dernier le renouvellement du fonds Quartiers solidaires.

Au regard des besoins spécifiques résultant de la crise sanitaire, ce fonds sera en priorité orienté vers les publics fragiles, à savoir les jeunes de 0 à 25 ans (enfants, jeunes et étudiants), et mobilisé pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Ce fonds entend aider les associations à poursuivre leurs actions d'accompagnement global et inclusif des plus jeunes des habitants des quartiers, de la petite enfance aux étudiants. Les initiatives financées pourront porter sur la continuité éducative, le sport, la culture, la santé mentale, le lien intergénérationnel, l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'appui et l'accompagnement des parents. Une priorité sera accordée aux démarches en faveur des filles et des jeunes femmes, notamment en termes d'insertion professionnelle ou d'accès aux pratiques sportives et culturelles.

La dotation octroyée au département du Var s'élève à 99 634€, se basant sur le nombre de jeunes de moins de 25 ans en QPV.

CRITÈRES D' ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Dans le cadre de cet appel à projet « Quartiers Solidaires Jeunes », les actions prioritaires seront des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans (tout-petits, enfants, jeunes et étudiants), s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :

- continuité éducative ;
- sport ;
- culture ;
- santé mentale ;
- insertion professionnelle ;
- prévention ;
- soutien à la parentalité.

A titre d'exemple, seront particulièrement encouragées et soutenues les actions :

- mettant en avant l'utilité sociale des jeunes (chantier éducatif solidaire dans le cadre de la crise sanitaire et sociale, ...)
- facilitant leur inclusion sociale post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, « aller vers » transmission de savoirs entre générations, etc.)
- de soutien à la parentalité des familles (plus particulièrement celles fragilisées par la crise sanitaire).

Une attention sera apportée aux démarches ou pratiques locales particulièrement innovantes et des actions favorisant la participation des filles et des jeunes femmes.

Pour toutes questions relatives à l'éligibilité de votre projet et son élaboration, vous pouvez vous rapprocher du Délégué du Préfet compétent sur le territoire ciblé.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée sur le portail DAUPHIN, **avant le 4 juin 2021**.

L'accès au Portail DAUPHIN pour saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel de l'ANCT : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les demandes de subvention devront être saisies dans Dauphin, sous la rubrique **HORS CONTRAT DE VILLE** et libellées sous l'intitulé :

QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES- 2021 -titre de l'action.

Les besoins de financement doivent être exprimés auprès de l'État en sélectionnant dans la rubrique relative au budget du projet : **83 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

Dans le dossier de demande de subvention, devront en outre être impérativement renseignés les items suivants :

- Commune(s) concernée(s) ,
- QPV concerné(s),
- Dénomination de l'action,
- Thématique (continuité éducative, sport, culture, santé mentale, insertion professionnelle, soutien à la parentalité),
- Public cible (tout-petits, enfants, jeunes, étudiants),
- Objectif(s),
- Nombre de bénéficiaires potentiels (prévisionnel).

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, sur le plan technique, dans la saisie de leur dossier sur le Portail DAUPHIN par une cellule d'aide, qui est à la disposition des porteurs :

- par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au 09 70 81 86 94

- par mail : support147@proservia.fr

- en ligne via « Nous Contacter » sur la page d'Accueil de l'Espace Usagers : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/contact-page>

CALENDRIER

- **Lancement appel à Projet : 10 mai 2021**
- **Fin dépôt des candidatures : 4 juin 2021**